

Près de 130 milliards d'euros pour la seule commande publique chaque année, soit 10 % du PIB : l'enjeu est considérable. Accédez, vous aussi, à la commande publique ! A cette fin, **notre cabinet apparaît comme un interlocuteur privilégié**, le plus à même de vous accompagner pour répondre à un appel d'offres, ayant une parfaite connaissance de votre entreprise.

Vous vous posez les questions suivantes :

- Qu'est-ce que la commande publique ?
- Est-ce que je peux candidater à un marché public ?
- Comment respecter la procédure ?
- Quelles sont mes obligations ?
- Quelle stratégie dois-je mettre en œuvre pour être retenu ?
- Quels sont les délais pour répondre ?
- Où trouver les annonces d'appels d'offres publics ?

Notre démarche structurée se décompose de la manière suivante :

- Veille sur les salles de marchés et sélection avec vous des marchés à retenir
- Choisir un procédé de signature électronique et le mettre en place
- Analyser le règlement de consultation et le cahier des clause particulières
- Réalisation du dossier de candidature et du mémoire technique
- Collecte des annexes : attestations de vigilance, bilans et données financières

*Nos honoraires sont facturés au temps passé.*